



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Avenant à la convention d'accès au restaurant administratif de la gendarmerie de Pontivy

DEL-2016-069

Numéro de la délibération : 2016/069

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 27/06/2016

Date de convocation du conseil : 21/06/2016

Date d'affichage de la convocation : 21/06/2016

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Jean-Pierre DUPONT par M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Annie GUILLEMOT par M. Michel GUILLEMOT, Mme Véronique LE BOURJOIS par M. Hervé JESTIN.

Était absente : Mme Madeleine JOUANDET.

Avenant à la convention d'accès au restaurant administratif de la gendarmerie de Pontivy

Rapport de Soizic PERRAULT

Depuis le 4 avril 2016, le personnel communal a accès au restaurant administratif du Cercle mixte de la Gendarmerie pour y prendre le repas de midi les mercredis et lors des vacances scolaires.

La fréquentation hors de ces périodes ayant diminué très fortement au restaurant municipal situé à l'école Paul Langevin, il a été convenu avec le cercle mixte de passer un avenant à la convention pour étendre l'accès au restaurant administratif de la gendarmerie tous les midis du lundi au vendredi (hors fermeture du mois d'août et des vacances de Noël).

L' aide au repas, d'un montant de 1,25 €, attribuée aux agents municipaux remplissant les conditions pour en bénéficier, sera déduite du coût de leur repas au restaurant de la gendarmerie à compter du 1^{er} juillet pour l'ensemble des repas pris sur ce site.

Nous vous proposons :

- d'autoriser la maire à signer l'avenant à la convention ci-joint.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 28 juin 2016

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

AVENANT A LA CONVENTION D'ACCES AU RESTAURANT ADMINISTRATIF DE LA
GENDARMERIE DE PONTIVY

Cet avenant à la convention est passée entre :

La Ville de Pontivy, représentée par sa Maire Christine Le Strat agissant en application d'une délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2016

et,

Le Directeur du Cercle mixte de gendarmerie de Pontivy

L'article 1 de la convention est modifiée de la façon suivante :

Les agents de la Ville de Pontivy pourront prendre le repas de midi du lundi au vendredi (hors période de fermeture du mois d'août et des vacances de Noël) au restaurant administratif du Cercle mixte de la Gendarmerie de Pontivy .

Les autres articles demeurent inchangés.

A Pontivy, le

Pour la Ville de Pontivy

La Maire

Christine LE STRAT

Pour le Cercle mixte de Gendarmerie

Le Directeur

L'Adjudant-chef Holle